

J'ai parlé du réseau français mais on peut reprocher les mêmes choses au réseau anglais. Il arrive trop souvent que les opinions exprimées au réseau anglais soient négatives, anarchistes et à sensation, et ceux qui veulent les réfuter n'ont pas assez souvent l'occasion de le faire.

Quand ces problèmes ont été soulevés à la Chambre, le ministre a répondu qu'il n'appartient pas au gouvernement d'intervenir. J'admets, monsieur le président, qu'il est dangereux de permettre à Radio-Canada de devenir l'organe de propagande du gouvernement—du parti au pouvoir—mais il faut tout de même agir pour empêcher d'autres personnes à un échelon inférieur, de faire de la Société leur organe de propagande. (*Applaudissements*)

Que Radio-Canada soit en train de devenir l'organe de propagande de ces éléments destructeurs qui font de leur mieux pour détruire notre pays, cela crève les yeux. Je répète qu'il s'agit d'un réseau public; il fonctionne grâce à l'argent de tous les Canadiens. Pourtant, ceux dont j'ai parlé utilisent trop souvent l'argent des contribuables canadiens pour détruire le pays, et ceux qui ont des opinions divergentes ne peuvent se faire entendre.

Quelqu'un—le gouvernement ou l'administration de Radio-Canada—doit veiller à ce que la Société justifie les buts de sa fondation. Ces buts, il ne faut ni les altérer ni les rendre vains. Il ne s'ensuit pas que seules les opinions du gouvernement ou du parti au pouvoir méritent audience; car toutes les opinions devraient être présentées. C'est pour Radio-Canada la seule manière d'atteindre ses objectifs, c'est-à-dire de façonner l'unité nationale, de permettre les échanges d'opinion et de présenter l'apport des Canadiens. Voilà ce qu'il faut faire, comme l'a dit le député de Burin-Burgeo, qui sait s'exprimer beaucoup plus clairement que moi. Nous devons faire cela tout en conservant notre liberté artistique. C'est là un problème éternel des sociétés démocratiques. Il est important de maintenir l'ordre et l'organisation tout en conservant la liberté.

On a mentionné que l'un des buts principaux de la législation concerne la distribution des ondes entre les stations privées et publiques. C'est à mon avis une chose extrêmement importante et la concurrence des moyens de communication chargés de présenter au public un grand nombre d'opinions diverses est nécessaire dans un système démocratique. Je le répète, c'est important. J'espère que la législation tiendra compte de ce problème. J'espère également que cette mesure prévoira une expansion audacieuse

des réseaux français et anglais. Il faut absolument que la télévision de langue française soit répandue dans les régions où il y a suffisamment de Canadiens francophones. Il en va de même pour les réseaux anglais.

En terminant, je tiens à répéter ce que je disais au départ. Même si la majorité des Canadiens appuient le principe de la radiodiffusion publique, peu de présentations les ont satisfaits ces dernières années, et ils sont mécontents de l'application du principe. Espérons que la mesure qui sera présentée cet après-midi ou ce soir contribuera énormément à dissiper ces griefs.

[*Français*]

M. Laflamme: Monsieur le président, je veux simplement, à l'étape de la résolution, dire quelques mots ou, du moins, faire connaître à la Chambre l'opinion générale de la population de la circonscription que je représente et, aussi, peut-être certaines opinions personnelles sur l'urgence de cette résolution et du bill qui s'ensuivra dans le dessein de remédier à la situation qui prévaut à l'heure actuelle, du moins dans ma région, soit une dissatisfaction presque complète de la façon dont nos moyens d'information, et particulièrement notre réseau d'État, s'acquittent de la tâche qui leur a été assignée.

Évidemment, on pourrait s'attarder à donner des noms, et il y en aurait beaucoup à mentionner, mais je ne pense pas que ce soit là le but, car ce qui a été fait est fait. Je crois qu'il y a des problèmes sérieux auxquels nous devons songer avant l'étude de ce bill, et le principal, à mon sens, c'est celui qui a trait à la définition de ce que peut être l'intérêt public, généralement. Lorsqu'on lit le rapport sur la radiodiffusion, on ne voit aucune définition de ce que doit consister l'intérêt public, tel qu'il est généralement compris, principalement au réseau d'État.

Il y a évidemment, à Radio-Canada, un problème de finance et un problème d'autorité. Le problème de finance peut, jusqu'à un certain point, nuire au bon épanouissement de la programmation, qui doit enrichir bien avant de divertir, parce que si notre réseau d'État a perdu, comme on doit l'admettre, une partie de sa cote d'écoute au profit des postes privés, c'est qu'il ne s'est pas acquitté de sa tâche. Il ne s'agit pas de concurrencer en pourcentage, mais il faut tout de même se rendre à l'évidence que, tant dans le domaine de la radiodiffusion que dans toutes les autres sphères d'activités, lorsqu'un gouvernement n'écoute pas la volonté de la population, il est renversé, et lorsqu'un chef d'entreprise n'écoute pas et ne constate pas le goût de l'ensemble de sa clientèle, il est voué à la faillite.